



## CRISE SANITAIRE :

### L'ÉTAT SE MOBILISE POUR ACCOMPAGNER ET PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Face à la situation sanitaire dégradée depuis le début de l'automne, le Gouvernement a décidé d'un nouveau confinement.

La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes et les équipes territoriales rappellent que les dispositifs destinés à protéger et à accompagner les femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants demeurent actifs et opérationnels.

L'ensemble des dispositifs sont actifs et opérationnels pour écouter, secourir et protéger les personnes victimes de violences à l'intérieur du foyer.

#### Dispositifs d'alerte et de secours

En cas de danger présumé, les femmes et leurs enfants peuvent quitter leur domicile **sans devoir disposer d'une attestation**. Les forces de l'ordre ont été formés à ces situations d'urgence.

#### *En cas d'urgence et de danger immédiat :*

- Appeler le 17
- Utiliser le 114 par SMS

#### *Pour signaler un fait de violences :*

- Signaler votre situation sur Internet *via* la plateforme dédiée fonctionnant tous les jours sans exception, 24h/24 avec un tchat non traçable :

<https://arrêtonslesviolences.gouv.fr>

<https://www.service-public.fr/cmi>

- Se rendre dans une pharmacie (sans attestation) pour prévenir le personnel qui contactera les forces de l'ordre

#### Pour un conseil, un accompagnement ou une orientation :

- Appeler le 39 19 : numéro gratuit et anonyme du lundi au vendredi de 9h à 22h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h

- **Contactez les associations départementales ci-dessous :**

#### **Centre d'informations sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Aube (CIDFF de l' Aube) :**

Les services d'accès aux droits, d'insertion professionnelle et d'insertions sociales sont accessibles par mail ou par téléphone.

**Contact : [cidff.aube@gmail.com](mailto:cidff.aube@gmail.com) / 03 25 73 15 25**

**Maintien des permanences juridiques téléphoniques** : mardi de 10h30 à 12h30 et vendredi de 13 h à 15 h.

Contact : 06 29 43 25 67 ou 03 25 73 15 25

**Pour les situations de violences**, la prise en charge juridique est maintenue (infos juridiques, soutien, orientation, rédaction d'ordonnance de protection...)

Contact : 06 29 43 25 67 OU 03 25 73 15 25

## **SOLIDARITE FEMMES Aube – Accueil de jour départemental – 5, rue du Palais de Justice à Troyes**

**Permanence téléphonique : 03 25 73 26 26**

Du lundi au vendredi de 9H à 16H

**Permanence par mail : [contact@solidaritefemmes-aube.fr](mailto:contact@solidaritefemmes-aube.fr)**

## **AVIM-RS FV 10 Association d'aide aux Victimes, de Médiation et de Réinsertion Sociale France Victimes 10**

**Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17H – RDV téléphonique uniquement.**

Des rendez – vous physiques sont possibles à titre exceptionnel pour les personnes particulièrement vulnérables, notamment en cas de violences intrafamiliales, si la situation l'exige.

**Contact 03-25-73-78-78**

## **CDAD (Conseil départemental d'accès aux droits) de l' Aube:**

Maison de la Justice et du droit de TROYES: **03 25 83 18 90**

Ressort de Troyes Champagne Métropole : Espaces France Services : **09 62 63 75 48**

Pour les autres permanences, consulter le site du CDAD: **cdad-aube.fr**

### **Pour tout renseignement:**

Contactez la Déléguée Départementale aux droits des femmes de l' Aube:

[karine.southon-bastard@aubes.gouv.fr](mailto:karine.southon-bastard@aubes.gouv.fr) ou par téléphone: Accueil de la DDCSPP de l'Aube : **03 25 80 33 33**

### **N'hésitez pas à signaler tout dysfonctionnement grave à :**

Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes du Grand-Est



[drdfe@grand-est.gouv.fr](mailto:drdfe@grand-est.gouv.fr)